

Services fournis par le département thématique

Les départements thématiques sont des unités de recherche qui assistent les organes parlementaires (le Président, les commissions et le secrétaire général) dans l'exécution de leurs tâches législatives et institutionnelles. Ils fournissent une expertise interne et externe afin d'aider les commissions et les autres organismes parlementaires à élaborer la législation et à exercer un contrôle démocratique.

Vous trouverez un aperçu de tous les services de recherche proposés par le Parlement européen à l'adresse suivante : <http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/sources.html>

Les départements thématiques sont uniques dans le sens où :

- Ils sont au service des commissions et répondent à leurs demandes d'expertise.
- Ils fonctionnent sur la base de priorités politiques fixées par les commissions.
- Outre le soutien de spécialistes internes, ils offrent également un accès à des experts externes rémunérés.

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES, SCIENTIFIQUES ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Le département thématique A fournit une expertise de qualité, une analyse actualisée et une recherche indépendante aux **commissions qui bénéficient de son soutien : ECON, EMPL, ENVI, ITRE et IMCO.**

Le département thématique A sert ses commissions en :

1. **les mettant en relation** avec un large réseau d'expertise dans des universités, des sociétés de conseil spécialisées, des groupes de réflexion, et dans les autres institutions européennes et les organisations internationales ;
2. **leur fournissant** des conseils d'experts et en effectuant des recherches soigneusement ciblées, indépendantes et de qualité, dans le respect des sensibilités politiques, à tout moment du cycle législatif ; **les soutenant** dans leur rôle de contrôle ;
3. **réaffectant les fruits des recherches effectuées pour les commissions** au service d'un dialogue éclairé entre les citoyens et les députés ; garantissant que les travaux parlementaires sont menés objectivement et par des experts ;
4. **gérant** les budgets d'expertise des commissions, en mettant en œuvre des projets sur la base d'une expertise externe pour satisfaire aux exigences fixées par les coordinateurs des commissions.

Les analystes politiques et les chercheurs **internes au Parlement** fournissent des informations ad hoc et des analyses stratégiques, que ce soit en réponse à une demande spécifique ou de leur propre initiative et à la suite de consultations directes avec des députés. Ils étayent également le travail du Président et du secrétaire général par des notes de synthèse et des informations de fond.



L'expertise **externe** rémunérée est fournie exclusivement à la demande de la commission, à la suite d'une décision de ses coordinateurs. Un crédit budgétaire est alloué chaque année aux commissions à cette fin. Lorsqu'il fait appel à des experts externes, le département thématique veille à ce que les travaux de recherche satisfassent aux normes d'indépendance et de qualité les plus élevées et répondent aux besoins spécifiques des commissions. À cet effet, les experts externes sont sélectionnés à l'issue de procédures d'appel d'offres qui reposent sur des critères objectifs de sélection et d'attribution. Le département thématique surveille de près leur travail, pour veiller à ce qu'il respecte pleinement l'objet initial de la recherche.

Les produits de la recherche les plus fréquemment fournis par le département thématique A sont les suivants :

- « **En bref** » : une étude de deux pages qui fournit une synthèse concise d'une politique, d'une proposition législative ou d'un événement précis. Elle contient des informations essentielles, notamment sous la forme de textes ou de graphiques, assorties de liens et de recommandations de lecture.
- **Note d'information** : une étude concise qui apporte des informations générales sur des sujets bien circonscrits, afin d'alimenter, par exemple, la rédaction d'un rapport de commission.
- **Analyse approfondie** : une étude de longueur moyenne directement liée, en général, à une future proposition législative ou à un rapport d'initiative.
- **Étude** : une étude à long terme consistant souvent en l'examen comparatif des législations ou des politiques des États membres ou de pays tiers dans des domaines où aucune analyse de ce type n'existe. Elle peut constituer une base de travail ultérieure pour les organes parlementaires ou pour des recherches plus approfondies.
- **Atelier** : une séance spécialement consacrée à une question thématique soulevée par la commission, à laquelle un groupe d'experts tente d'apporter des réponses. Un atelier réunit des experts contractuels indépendants provenant d'organisations externes, telles que des universités, et n'est pas nécessairement ouvert au public.

COMMENT DEMANDER UNE EXPERTISE AU DÉPARTEMENT THÉMATIQUE A ?



LA COMMISSION ENVI À LA LOUPE

Au sein du département thématique A, une [équipe spécifique](#) met ses compétences et ses conseils à la disposition de la **commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI)** dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence.

La compétence de la commission ENVI englobe un grand nombre de domaines comme, entre autres, le changement climatique, la qualité de l'eau et de l'air, la protection de la biodiversité et l'étiquetage des

denrées alimentaires. Les attributions et les compétences de la commission ENVI sont énumérées à [l'annexe V du règlement intérieur du Parlement](#).

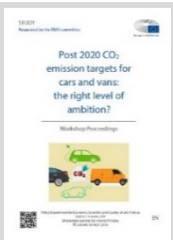
UNE SÉLECTION DES ÉTUDES RÉCEMMENT COMMANDÉES PAR LA COMMISSION ENVI

Études :

Sampling points for Air Quality - Representativeness and Comparability of measurements		
	<p>La surveillance de la qualité de l'air en des points fixes est un outil essentiel prévu par la directive sur la qualité de l'air ambiant permettant de vérifier le respect des valeurs limites ou cibles qui ont été fixées pour protéger la santé humaine. Cette étude analyse les critères qui régissent l'emplacement des stations de mesures dans cinq États membres afin d'identifier les dispositions ambiguës qui pourraient conduire à des évaluations discordantes de l'exposition à la pollution atmosphérique.</p>	
Green Public Procurement and the EU Action Plan for the Circular Economy		
	<p>La passation des marchés publics et l'acquisition de services, de travaux et de fournitures représentent environ 14 % du produit intérieur brut (PIB) européen et, par conséquent, peuvent exercer une influence considérable qui leur permet de rendre des produits et des services plus écologiques et durables. L'évaluation conduite dans le cadre de cette étude présente des résultats sur l'applicabilité des initiatives en cours et montre comment ces dernières contribuent au plan d'action de la Commission en faveur de l'économie circulaire.</p>	
Emission Reduction Targets for International Aviation and Shipping		
	<p>Cette étude offre une vue d'ensemble des objectifs envisageables en matière d'atténuation des émissions de CO₂ du transport aérien et maritime international et détermine lesquels seraient compatibles avec l'objectif à long terme visant à maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Elle souligne la nécessité de fixer, pour les deux secteurs, des objectifs qui indiquent clairement que les émissions ne peuvent continuer à croître de façon illimitée et non régulée.</p>	
Guidelines for the approval of active substances in pesticides		
	<p>Les substances actives sont un élément essentiel des pesticides. Leur autorisation est délivrée à l'échelle de l'Union et il existe des lignes directrices visant à préciser, harmoniser et normaliser le processus complexe d'autorisation. Cette étude examine les orientations et les lignes directrices existantes, leur degré d'harmonisation entre elles et leurs liens avec les principes des bonnes pratiques de laboratoire (BPL). Elle donne par ailleurs une vue d'ensemble des études nécessaires à l'autorisation de la substance active.</p>	
Notes d'information :		
European policies on climate and energy towards 2020, 2030 and 2050		
	<p>Cette note d'information décrit les politiques de l'Union dans les domaines du climat et de l'énergie ainsi que les difficultés à résoudre en vue d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris visant à maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 °C et à œuvrer pour limiter cette augmentation à 1,5 °C.</p>	

Comptes rendus d'ateliers :**Supporting the Market for Secondary Raw Materials in a Circular Economy**

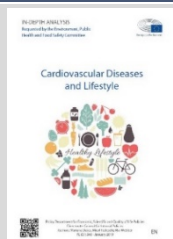
Ce rapport synthétise les exposés et les discussions d'un atelier de sensibilisation au rôle des matières premières secondaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'économie circulaire et notamment de la législation proposée en matière de déchets.

**Post 2020 CO₂ emission targets for cars and vans**

Ce rapport est une synthèse des exposés et des discussions d'un atelier axé sur le rôle des véhicules utilitaires légers dans les efforts de réduction des émissions, les objectifs proposés pour l'après-2020 en la matière et l'accroissement de leur efficacité, ainsi que sur la marche à suivre concernant les véhicules électriques et les mesures d'amélioration envisagées.

**Robots in Healthcare: a solution or a problem?**

Ce rapport est une synthèse des exposés et des discussions d'un atelier relatif à l'état des lieux et aux perspectives de l'application de technologies faisant appel à la robotique et à l'intelligence artificielle dans le domaine des soins de santé. La première partie de l'atelier était axée sur l'application pratique de l'intelligence artificielle et des robots dans ce domaine et la deuxième partie portait sur les implications éthiques et les responsabilités associées à l'utilisation de ces technologies dans les soins de santé.

**Cardiovascular Diseases and Lifestyle**

Ce document est une synthèse des exposés et des discussions d'un atelier sur les effets que le mode de vie peut avoir sur les maladies cardiovasculaires ainsi que sur ses limites. L'objectif de cet atelier était d'apporter des informations sur le lien entre les maladies cardiovasculaires ou assimilées et certains modes de vie dans l'Union européenne et de donner une vue d'ensemble des réponses apportées à ces difficultés aux niveaux mondial et européen.

**Département thématique A : Contacts**

- Département thématique A - Politiques économiques, scientifiques et de la qualité de la vie
ECON – EMPL – ENVI – ITRE – IMCO - poldep-economy-science@ep.europa.eu
- Équipe ENVI : Georgios AMANATIDIS - georgios.amanatidis@europarl.europa.eu - 0032 228 34086
- Équipe ENVI : Tina OHLIGER - tina.ohliger@europarl.europa.eu - 0032 228 31477
- Équipe ENVI : Miklos GYOERFFI - miklos.gyoerffi@europarl.europa.eu - 0032 228 32505

Toutes nos études sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/envi/supporting-analyses.html>

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur : les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2019.

Manuscrit achevé en mai 2019 ; Date de publication : juin 2019

Administratrice responsable : Tina OHLIGER ; Assistant éditorial : Roberto BIANCHINI

IP/A/ENVI/2019-05

Print ISBN 978-92-846-5285-3 | doi:10.2861/395419 | QA-04-19-512-FR-C

PDF ISBN 978-92-846-5251-8 | doi:10.2861/99346 | QA-04-19-512-FR-N